



DEMANDE D'ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'OMPI – VISITEURS EXTERNES

Les utilisateurs doivent respecter les termes énumérés dans le code de conduite ci-dessous. Tout manquement pourrait entraîner une perte des droits d'accès dont la bibliothécaire en chef peut retirer les droits, à sa discrétion.

Code de conduite

1. La bibliothèque n'est pas une bibliothèque publique. Son usage externe est limité à la recherche relative aux activités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
2. Le matériel de la bibliothèque (équipé de balises de sécurité) ne peut pas être emprunté ou pris à l'extérieur de la bibliothèque (même s'il s'agit de l'enceinte du bâtiment de l'OMPI).
3. Les ordinateurs et l'accès sans fil doivent être utilisés uniquement pour la recherche liée à la propriété intellectuelle.
4. L'usage de l'imprimante est strictement réservé au catalogue de la bibliothèque et pour la recherche de documents sur la propriété intellectuelle.
5. L'usage de la photocopieuse est restreint à un nombre de copies limitées (pour le respect du droit d'auteur et en fonction des ressources de la bibliothèque).
6. Le respect des locaux de la Bibliothèque et de son personnel est obligatoire.

Informations personnelles du visiteur

Nom (nom de famille),
 Prénom).
 Adresse :.....
 Code Postal: Ville: Pays:
 Téléphone: Fax
 Email:.....

Organisation/Université/Entreprise:

 Adresse :.....
 Code Postal: Ville: Pays:
 Téléphone: Fax:
 Email:.....

Sujet de
 recherche:
 Type de
 documentation:

Usage à long terme (plus d'une journée)

Je souhaiterais avoir accès à la Bibliothèque de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour la période du: au:.....

****Documents obligatoires à présenter pour une visite de plus d'une journée ****

Tous les visiteurs doivent fournir une photocopie de leur carte d'identité ou de leur passeport en cours de validité.

Les étudiants doivent également joindre une lettre de recommandation de leur université, mentionnant la période durant laquelle ils ont l'intention d'utiliser la bibliothèque et le sujet de leur recherche. Tous les autres visiteurs doivent fournir une lettre d'intention brève indiquant l'objet de leur recherche, la période durant laquelle ils ont l'intention d'utiliser la bibliothèque ainsi que leur carte de visite.

J'ai lu les conditions d'accès à la bibliothèque de l'OMPI et j'accepte les conditions et les termes figurant dans le Code de conduite.

Date Signature: